

AVIS PUBLIC

Édition du 1^{er} juin 2019

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 17 juin 2019, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Hôtel Castel Inc.
(2019-80165)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 013 913 et 1 013 914, CQ
	<i>Adresse civique :</i>	901, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de nouvelles enseignes dans le cadre de différents travaux effectués sur la propriété, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre un total de 7 enseignes (dont 6 nouvelles) considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les normes diverses pour les enseignes permettent un maximum de 3 enseignes par propriété dans la zone FI01C; • Permettre l'installation de 5 enseignes à plat considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les normes diverses pour les enseignes permettent un maximum de 3 enseignes par établissement dans la zone FI01C; • Permettre une enseigne d'une superficie de 33,20 mètres carrés considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les normes diverses pour les enseignes permettent une superficie maximale de 25 mètres carrés si l'enseigne est située à plus de 10 mètres de l'emprise de rue; • Permettre une enseigne d'une hauteur de 4,88 mètres carrés considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les normes diverses pour les enseignes permettent une hauteur maximale de 3 mètres; • Permettre une enseigne d'une superficie de 16,57 mètres carrés considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les normes diverses pour les enseignes permettent une superficie maximale de 12 mètres carrés; • Permettre l'implantation d'une enseigne sur poteau à une distance de 2 mètres de la ligne avant de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les normes diverses pour les enseignes permettent l'implantation d'une telle enseigne à 3 mètres minimum de la ligne avant de terrain. <p>Le tout en référence aux documents préparés par la compagnie Posimage, en date du 15 mai 2019 et au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 019 de ses minutes et sous le numéro de dossier 408, en date du 14 mai 2019.</p>
2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Hôtel Castel Inc.
(2019-80166)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 013 913 et 1 013 914, CQ
	<i>Adresse civique :</i>	901, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une enseigne directionnelle d'une superficie de 1,23 mètre carré et d'une hauteur maximale de 2,44 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les normes diverses pour les enseignes permettent une superficie maximale de 0,50 mètre carré et une hauteur maximale de 1,75 mètre.</p> <p>Le tout en référence aux documents préparés par la compagnie Posimage, en date du 15 mai 2019.</p>

3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Jean Robert
(2019-80156)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 988, CQ
	<i>Adresse civique :</i>	222 à 226, rue Court
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 3,34 mètres de la ligne latérale de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 9 mètres. Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 2090 de ses minutes et sous le numéro de dossier 170237, en date du 21 juin 2017.

4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	MCDONALD RESTAURANTS OF CANADA LTD
(2019-80164)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 399 985, CQ
	<i>Adresse civique :</i>	870, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de 3 fractions d'enseignes portant ainsi le nombre total d'enseignes à 4 soit 3 enseignes à plat et 1 sur poteau, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les normes diverses pour les enseignes permettent un maximum de 3 enseignes par propriété dans la zone F101C. Le tout en référence aux documents préparé par les Enseignes Pattison en date du 16 février 2010 et soumis par M. Andrew Dunkley, mandataire de la compagnie Les Restaurants Genoa inc., le 16 mai 2019.

5.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Jonathan Robert
(2019-80157)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 264, CQ
	<i>Adresse civique :</i>	33 à 35, rue Saint-Antoine Nord
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un balcon en cour arrière jusqu'à 0,53 mètre de la ligne latérale de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 1,5 mètre pour les structures couvertes. Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7 634 de ses minutes et sous le numéro de dossier 5 409, en date du 8 décembre 2011, ainsi qu'en référence aux plans soumis par le requérant en date du 7 mai 2019.

Donné à Granby, ce 1^{er} juin 2019.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Catherine Bouchard